GRATUIT ANONYME CONFIDENTIEL



24h/24



7 jours/7



53 langues

Découvrez ce qu'il faut faire en cas de violence à l'égard des femmes:

- Violences conjugales par conjoint ou ex-conjoint
- Violences domestiques (ou dans le cercle familial)
- Violence sexuelle
- Harcèlement
- Traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle
- Mutilation génitale féminine
- Mariage forcé



SECRETARÍA DE ESTADO DE IGUALDAD Y CONTRA LA VIOLENCIA DE GÉNERO

IPO en línea: 048-23-015-

Téléphone: 016

WhatsApp: 600 000 016

Adresse e-mail: 016-online@igualdad.gob.es

Chat online: violenciagenero.igualdad.gob.es

Du lundi au dimanche:

Service juridique spécialisé: de 8h à 22h Service de conseil immédiat et d'assistance psychosociale:

24h/24

Vos données à caractère personnel ne seront pas demandées, et l'appel ne sera pas enregistré

Si vous voulez porter plainte: appelez la police ou la Guardia Civil, le tribunal de permanence ou le parquet les plus proches.

En cas d'urgence, appelez le 112.

Accessible aux personnes souffrant de troubles de l'audition et/ou de la parole ou de basse vision:

- SVisual
- Telesor

Twitter: @DelGobVG

Instagram: @DelGobVG

Facebook: **Delegación** del Gobierno contra la Violencia de Género

